



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

Centre de Détention d'EYSSSES

Le 13 avril 2021

VOUS AVEZ DIT CLUSTER ?

D'après les "rumeurs", il y aurait peut-être un "cluster" au niveau de l'infirmierie du Centre de Détention de EYSSSES... mais chutt...

Le 12 avril 2021, l'infirmière apprend en fin de matinée qu'elle est positive au "covid-19". Elle quitte l'établissement vers 16 heures en déposant gentiment la clé du casier au surveillant à la porte d'entrée avant de sortir de l'établissement. Fort heureusement que cet agent est un professionnel consciencieux qui muni de gants désinfecte systématiquement tous les objets remisés.

Cependant, la seule désinfection des clés ne suffit pas à éviter une éventuelle contamination.

Madame la Directrice,

- ➔ Pourquoi l'infirmière "positive" est dans nos murs ?
- ➔ A-t-elle prévenu de sa "positivité", et si oui à qui ?

Force est de constater qu'après une secrétaire médicale, puis un agent "infirmierie", nous avons une infirmière "positive" au "covid-19"... Comment cela s'appelle lorsque trois personnes sont déclarées positives et de surcroît au même endroit ?

Madame la Directrice, il y a peut-être des choses à faire ?

- ➔ Y a-t-il une procédure, un protocole, à mettre en place ou pas ?
- ➔ Pourquoi les agents apprennent ce petit problème de "cluster" entre deux bruits de couloir ?

- ✓ Le SPS demande rapidement un recensement des cas contacts.
- ✓ Le SPS demande un dépistage pour tous les personnels.
- ✓ Le SPS demande que l'infirmierie soit nettoyée et surtout désinfectée.

Il est quand même fou de demander à la Direction de réagir face à cette situation qui pour le peu semble être traitée avec légèreté...

La note du Ministère de la Justice en date du 2 septembre 2020 relative aux nouvelles mesures mises en place dans le cadre de l'évolution de l'épidémie de "covid-19" demande entre autre que l'Etat soit "exemplaire" dans la protection de la santé et de la sécurité des agents...

Dans la note du DAP du 18 mars 2021 relative à l'actualisation des mesures de protection dans le contexte sanitaire, il paraît que nous devons maintenir un haut niveau de vigilance et de protection.

Dans le cadre des mesures sanitaires générales et spécifiques figurant en annexe les consignes concernant les "cluster" sont pourtant claires quand à l'application du protocole "tester - tracer - isoler"...

Sur le papier, c'est toujours beau à lire... Encore faut-il s'y intéresser...

Le bureau local SPS